

**Vœu présenté par Maud Gatel, Audrey Lebeau-Livé, Nicolas Mansier,
élus du groupe « Un nouveau souffle pour le 14^{ème} – Paris au centre »
relatif aux logements sociaux vacants dans le 14^e arrondissement de Paris**

Séance du 9 juin 2026

Considérant que Paris comptait 271 906 logements sociaux relevant de la loi SRU au 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que 320 000 ménages sont inscrits comme demandeurs de logement à Paris, dont 8 419 habitants du 14^e arrondissement ;

Considérant que le taux de rotation dans le parc social parisien est particulièrement faible, à hauteur de 5,1 % en 2024 ;

Considérant que, dans ce contexte de pénurie, chaque logement social vacant constitue une ressource indisponible pour les demandeurs en attente ;

Considérant que certains logements sociaux demeurent vacants pendant plusieurs mois, voire plusieurs années consécutives, sans qu'aucune donnée consolidée ne permette aujourd'hui d'en connaître précisément le nombre, la localisation ou les raisons ;

Considérant que certaines vacances peuvent résulter de travaux, de procédures administratives, de difficultés techniques ou organisationnelles, mais qu'aucune vision consolidée de ces situations n'est aujourd'hui portée à la connaissance des élus ;

Considérant que la transparence dans la gestion des logements sociaux est essentielle pour garantir une utilisation optimale du parc existant ;

Considérant qu'un recensement précis et régulier des logements sociaux vacants permettrait d'identifier les causes des vacances prolongées, d'améliorer les délais de remise en location et d'optimiser la mobilisation du parc social existant ;

Sur proposition de Maud Gatel, Audrey Lebeau-Livé, Nicolas Mansier, la Mairie du XIV^e arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris :

- publie sur l'open data, en lien avec les bailleurs sociaux, un recensement régulier, précis et actualisé des logements sociaux vacants à Paris, incluant leur durée de vacance ;
- communique aux élus les causes identifiées des vacances prolongées, notamment pour les logements vacants depuis plus d'un an ;
- engage un travail avec les bailleurs sociaux afin de réduire drastiquement les délais de vacance et d'accélérer la remise en location des logements sociaux.